



Paris, le 9 septembre 2022



à

M. Olivier BROCHET,
Directeur de l'AEFE

Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
23 place de Catalogne
75014 PARIS



Monsieur le Directeur,

En France, la situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie appelle des mesures d'une toute autre ampleur que celles prises jusqu'à présent par le gouvernement. Dans la Fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations de 10% au moins pour préserver les conditions de vie de toutes les agent-es publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies depuis des années. À l'Éducation nationale, l'absence de revalorisation des grilles indiciaires des personnels enseignants et d'éducation accroît la perte d'attractivité de nos métiers et accentue la crise du recrutement.

Les personnels de l'AEFE partagent les mêmes difficultés et les mêmes attentes. A celles-ci s'en ajoutent d'autres pour les différentes catégories de personnels :

Pour les agents de Centrale, la question du gel des rémunérations pour toutes et tous reste une préoccupation, accentuée par le rythme de l'inflation en 2022. La FSU intervient depuis de nombreuses années sur cette injustice flagrante. Les personnels contractuels n'ont même pas bénéficié de l'augmentation des 3,5% et nous vous l'avons demandé.

Pour les personnels détachés à l'étranger, la prime Grenelle mise en place depuis 2021 n'est pas versée, de même que les indemnités statutaires des PEPS, des Psy-EN, et des CPE. Les montants de l'ISVL / ICCVL ne répondent plus aux besoins réels des personnels détachés à la fois pour des raisons structurelles et conjoncturelles. Ce dossier doit être traité en urgence.

Il en va de même pour l'Avantage Familial : les décalages vont grandissant entre l'AF perçu et les sommes dues par les personnels pour la scolarité de leur-s enfant-s, en raison des variations de taux de change mais aussi des frais annexes exigés par les établissements.

Concernant les personnels de droit local, le contexte d'inflation parfois galopante dégrade très fortement leur pouvoir d'achat. L'Agence doit mettre en place un plan de rattrapage dans les EGD et inciter les établissements conventionnés à faire de même. Par ailleurs, la FSU réitère sa demande de versement de la prime d'équipement informatique aux personnels de droit local des EGD à l'instar des personnels détachés.

Pour enfin obtenir des réponses satisfaisantes à ces demandes, les syndicats de la FSU appellent à une grève de 24 heures dans l'ensemble du réseau pour la journée du jeudi 29 septembre 2022.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bruno RIBARD
SNUipp-FSU Hors de France

Patrick SOLDAT
SNES-FSU Hors de France

Anthony DELTOUR
SNEP-FSU Hors de France